

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gérard AUPETIT, Monder AOUADHI, Madame Marguerite PICHON, Monsieur Antoine FENOLL, Madame Eliane FABRIS, Monsieur Antoine DELION, Madame Catherine JOUIN-REY, Messieurs Jean-Marie COURTOIS, Fabrice TESTOLIN, Jean-Baptiste BIGOT, Mesdames Elisabeth SEILER, Muriel NARBONNE

Absents excusés : Mme Annick ANTOINE pouvoir donné à Mr Jacques DROUHIN, Mme Christelle INACIO pouvoir donné à Mr Fabrice TESTOLIN

Secrétaire de séance : Mr Antoine DELION

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 JUIN 2008

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

CONFIRMATION DES HEURES D'OUVERTURES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le Maire précise que suite à la délibération prise le 21 mars dernier, la sous-préfecture lui avait indiqué que les horaires de la mairie ne pouvaient être modifiés qu'après avis du Comité Technique paritaire constitué auprès du centre de gestion de Seine & Marne. Une demande a donc été adressée à celui-ci qui a émis un avis favorable lors de la réunion du 29 mai dernier, compte tenu du fait que seuls les élus seront présents le samedi matin et assureront la permanence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide donc les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat, à savoir :

Mardi de 16 h à 18 h 30 – Jeudi de 16 h à 18 h – Samedi de 8 h 30 à 10 h 30.

ACQUISITION DES PARCELLES APPARTENANT A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU CLOS DE L'ORVANNE

Le Maire indique que suite au rendez-vous chez le notaire du 11 juin dernier, celui-ci lui a fourni un modèle de délibération, permettant de valider la décision prise lors de la dernière réunion de conseil, et permettant l'acquisition des parcelles concernées pour 1 €, étant entendu que les frais de notaires seront partagés entre la commune et l'association syndicale du Clos de l'Orvanne et demande aux conseillers s'il accepte cette proposition.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide d'acheter les parcelles pour 1 € et de partager les frais de notaires.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE

Mme Catherine VILLUIS ayant obtenu le concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 35 h par semaine afin de lui permettre d'obtenir une promotion.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de créer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet (35 h/semaine).

ACCEPTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITÉ DU CABINET D'ARCHITECTURE R.H.M. Mr HERAULT CONCERNANT :

- **La construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt de voirie, et réalisation en annexe d'une salle communale multifonctionnelle (maison des jeunes)**
- **La redistribution et extension de la mairie (dans les locaux derrière la boulangerie)**

Le maire présente au conseil municipal les contrats d'architectes (mission partielle d'étude) concernant les opérations mentionnées ci-dessus s'élevant respectivement à 3.000 € H.T. et 5.500 € H.T. concernant la faisabilité des opérations indiquées ci-dessus et lui demande s'il l'autorise à signer ceux-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité (14 pour, 1 abstention) autorise le maire à signer les contrats de faisabilité.

Le maire précise qu'un rendez-vous est prévu le 28.07 avec l'architecte et la commission urbanisme pour travailler sur les projets.

ACCEPTATION DE L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE POUR LE COMPTE DE SFR

Le Maire présente le projet de SFR concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie au terrain de foot qui permettra une réception optimale et la possibilité d'avoir Internet par les clefs USB 3G SFR (demande des administrés pendant la campagne électorale) Cette installation permettra de percevoir une redevance annuelle de 6.000 € H.T ainsi qu'une taxe professionnelle et demande aux conseillers de procéder au vote pour valider sa mise en place.

Après en avoir délibéré la majorité décide d'autoriser le Maire à signer la convention. Pour 11 Contre 1 Abstention 3.

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU CHEMIN DES SAULES ET DECISION MODIFICATIVE CORRESPONDANTE.

Le Maire indique que sur les conseils de la Direction Départementale de l'Équipement il a été demandé des devis à 3 entreprises pour aménager l'entrée du chemin des saules (compte tenu de la dangerosité de l'entrée de chez méca-loisirs) les devis s'élèvent à :

G.F.K. TRAVAUX PUBLICS 18.675,54 TTC

GOULARD 12.634,54 € T.T.C
J. LEFEBVRE 15.305,21 T.T.C

et propose qu'une décision modificative soit prise, les travaux n'ayant pas été budgétisés, afin de pouvoir régler l'entreprise retenue :

ARTICLE	SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	SECTION INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
61523 Entretien de la voirie	- 12.635		
023 virement section investissement	+12.635		
021 virement de la section de fonctionnement			+ 12.635
2315 Install. Mat. Outill. Tech.		+ 12.635	

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise GOULARD et d'adopter la décision modificative proposée.

Par ailleurs, le maire précise qu'il vient de recevoir un courrier du Conseil Général l'informant qu'une subvention de 5.900 € nous a été attribuée pour l'entretien de la voirie.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Fabrice TESTOLIN précise que la commune envisage d'acquérir un appareil de désherbage thermique de façon à préserver les abords de la rivière, ou les espaces humides, et que le conseil général pourrait nous subventionner à concurrence de 70 %.

Mr Antoine DELION fait un résumé de la visite effectuée ce jour, à la Chapelle St Luc avec l'entreprise ATOUT PEINTURE qui doit installer le city stade, et précise que l'ouvrage est de qualité, esthétique et d'un espace suffisant.

Le Maire indique qu'il est dans l'attente de devis d'un peintre en lettre pour identifier les bâtiments communaux

- pour le 14 juillet Sylvain DUFOR s'est proposé de passer une bande musicale pendant le tir du feu d'artifice
- pour les illuminations de fin d'année, il propose d'allouer un budget de 4.500 €

Le Maire